



LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU COMPARTIMENT GROUPAMA SELECTION PROTECT 85 DE LA SICAV GROUPAMA SELECTION

Paris, le 1er juillet 2024.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du compartiment Groupama Selection Protect 85 (code ISIN FR0013397874, et FR0013397882) de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre compartiment GROUPAMA SELECTION PROTECT 85 ?

Le Conseil d'Administration de GROUPAMA SELECTION a pris la décision de transformer votre compartiment en nourricier du compartiment G FUND ALPHA FIXE INCOME PLUS, compartiment de la SICAV Luxembourgeoise G FUND à compter du 6 août 2024. Un fonds nourricier étant investi en permanence et en quasi-totalité dans un autre fonds, appelé le fonds maître » et accessoirement en liquidités. La performance du fonds sera également différente du fonds Maître en raison de ses propres frais de gestion.

A compter de cette date, votre compartiment sera investi en actions OAC du fonds maître G FUND ALPHA FIXE INCOME PLUS. A ce titre, il reprendra l'objectif de gestion et la stratégie du fonds maître à l'identique.

Cette opération de transformation de votre compartiment en nourricier, emportant modification de son objectif de gestion et de sa stratégie d'investissement est une mutation de votre compartiment soumise à l'agrément de l'AMF.

Cette opération est consécutive à l'arrivée à échéance du contrat de garantie signée avec la banque BNP Paribas (le garant) concernant la protection partielle permanente de 85 % de la plus haute valeur liquidative passée proposée dans le compartiment GROUPAMA SELECTION PROTECT 85.

Les conditions de marchés actuelles ne permettant pas de renouveler la protection partielle permanente à un taux aussi avantageux pour les actionnaires de GROUPAMA SELECTION PROTECT 85, le Conseil d'Administration a pris la décision de le transformer en nourricier d'un OPC présentant un profil rendement risque proche, bien que ne bénéficiant pas de protection contractuelle du capital.



En termes de stratégie, par opposition à la stratégie actuelle multi-classes d'actifs de votre compartiment (actions et obligations) le futur compartiment maître G Fund – Alpha Fixed Income Plus est uniquement exposé à la classe d'actifs obligataire qui suit une gestion de performance absolue. Par le biais de stratégies d'arbitrages obligataires, sans contrainte liée à un indice de référence, sa stratégie d'investissement peut s'adapter quel que soit l'environnement de marché avec l'exploitation des incohérences de prix.

Concernant l'exposition géographique, celle-ci sera recentrée sur les pays de l'OCDE après l'opération de transformation en compartiment nourricier.

Le but de cette opération est de faire bénéficier votre compartiment, au travers de son futur fonds maître, d'une gestion de type obligataire génératrice de performance sur le long terme (historique de performance de 11 ans) et une gestion des risques maîtrisée (indicateur de risques 2).

Enfin, nous vous précisons qu'après l'opération, votre compartiment sera classé en article 8 SFDR, la stratégie de gestion du compartiment maître promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. La dénomination du compartiment sera également modifiée pour devenir Groupama Absolute Return.

Nous vous précisons que les changements proposés par cette opération entraînent une modification de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement de votre compartiment, ainsi qu'une modification de l'exposition aux différentes catégories de risques (cf. récapitulatif de ces modifications dans le tableau avant/après ci-dessous).

Un graphique de l'évolution de la valeur liquidative du compartiment GROUPAMA SELECTION PROTECT 85 du compartiment G FUND - ALPHA FIXE INCOME PLUS ainsi qu'un tableau comparatif des performances annuelles nettes sont présentés en annexe de ce document.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le **6 août 2024**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette opération et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité d'arbitrer sans frais vos avoirs ou de sortir sans frais vos avoirs pendant un délai de trente jours à compter de la réception de ce courrier.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque : Oui**
- **Augmentation du profil de risque : Oui**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : très significatif¹**



Quel est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques



Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre compartiment ?

Voici les principales différences entre votre compartiment actuel et après l'opération de transformation en compartiment nourricier : -

	AVANT COMPARTIMENT GROUPAMA SELECTION PROTECT 85	APRES COMPARTIMENT GROUPAMA ABSOLUTE RETURN
Régime juridique et politique d'investissement		
Indicateur de référence	Aucun	Indicateur du maître : Ester capitalisé
Objectif de gestion*	Protéger 85% de la plus haute Valeur Liquidative du portefeuille à toute date de publication de Valeur liquidative, hors frais d'entrée, et de permettre à l'investisseur de participer partiellement à la performance potentielle d'une poche d'actifs dynamiques exposée aux marchés Actions, Taux et Crédit.	Surperformer l'ESTER capitalisé par le biais d'une gestion active sur la durée de placement recommandée, tout en cherchant à obtenir une volatilité historique à 52 semaines calculée en pas quotidiens, inférieure à 5%.
Changement de méthode de sélection des titres*	Transformation en compartiment nourricier du compartiment G FUND ALPHA FIXE INCOME PLUS de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND*	
Critères extra-financiers pris en compte dans la méthode de gestion	Non	Critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

	AVANT	APRES	
Modification du profil de rendement/risque			
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition :</u> Risque de taux : jusqu'à 100 % de l'actif net	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition :</u> Risque de taux : jusqu'à 100 % de l'actif net	<u>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</u> ≡



	<p>Risque actions : jusqu'à 100 % de l'actif net</p> <p>Toutes zones géographiques</p> <p>Titres émergents : jusqu'à 20% de l'actif net</p> <p>Contingent convertible bonds : 0 % de l'actif net</p> <p>Risque de change : jusqu'à une fois l'actif net</p> <p>Fourchette de sensibilité : entre 0 et 8</p>	<p>Risque actions : possibilité à titre accessoire : jusqu'à 10 % de l'actif net</p> <p>Pays de l'OCDE, UE ou G20</p> <p>Diversification : Pays non OCDE non émergents : jusqu'à 30% de l'actif net</p> <p>Titres émergents hors Chine : jusqu'à 20% de l'actif net</p> <p>Contingent convertible bonds : jusqu'à 20 % de l'actif net</p> <p>Risque de change : jusqu'à 25 %</p> <p>Fourchette de sensibilité : entre -4 et +4</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>=</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p>
Mécanisme de swing pricing	Non	Oui	-
Protection	Partielle Niveau de protection : 85% de la plus haute valeur liquidative historique (valeur liquidative la plus élevée publiée depuis la création du compartiment), hors frais d'entrée.	Aucune	+
Frais			
Frais de gestion directs maximum incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	<p>Action N : 1,20 %</p> <p>Action E1 : 1,20 %</p>	<p>Action NC : 1,20 %</p> <p>Action E1C : 1,20 %</p>	<p>=</p> <p>=</p>



Frais indirects maximum à la charge de l'OPC	Action N : 1 % Action E1 : 1 %	Action NC : 0,40 % Action E1C : 0,40 %	
Commissions de surperformance du fonds maître	<i>Commission de surperformance indirecte :</i> Néant	<i>Commission de surperformance indirecte :</i> 20% de la surperformance nette de frais au-delà de l'Ester capitalisé	
Coûts récurrents	<i>Au 30 septembre 2022</i> Action N : 1,32 % Action E1 : 1,31 %	<i>Au 28 février 2023</i> Action NC : 1,23 % Action E1C : 1,23 %	
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Par type d'instrument**	Néant	
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant	

** tableau des commissions de mouvement perçues par la société de gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€



	AVANT	APRES
Informations pratiques		
Centralisation des ordres de souscription et de rachat	Tous les jours ouvrés jusqu'à 11h00	Tous les jours ouvrés jusqu'à 10h
Délai de règlement/livraison des souscriptions et des rachats	J+3	J+2
Délai de publication de la valeur liquidative	J+1	J+1
Calendrier de référence de la Bourse	Bourse de Paris	Bourse de Paris et du Luxembourg

*Ces modifications ont reçu l'agrément de l'AMF en date du 18 juin 2024

H clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus complet du compartiment GROUPAMA ABSOLUTE RETURN anciennement dénommé GROUPAMA SELECTION PROTECT 85 disponible sur le site Internet de Groupama Asset Management, www.groupama-am.com à compter du 6 août 2024.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



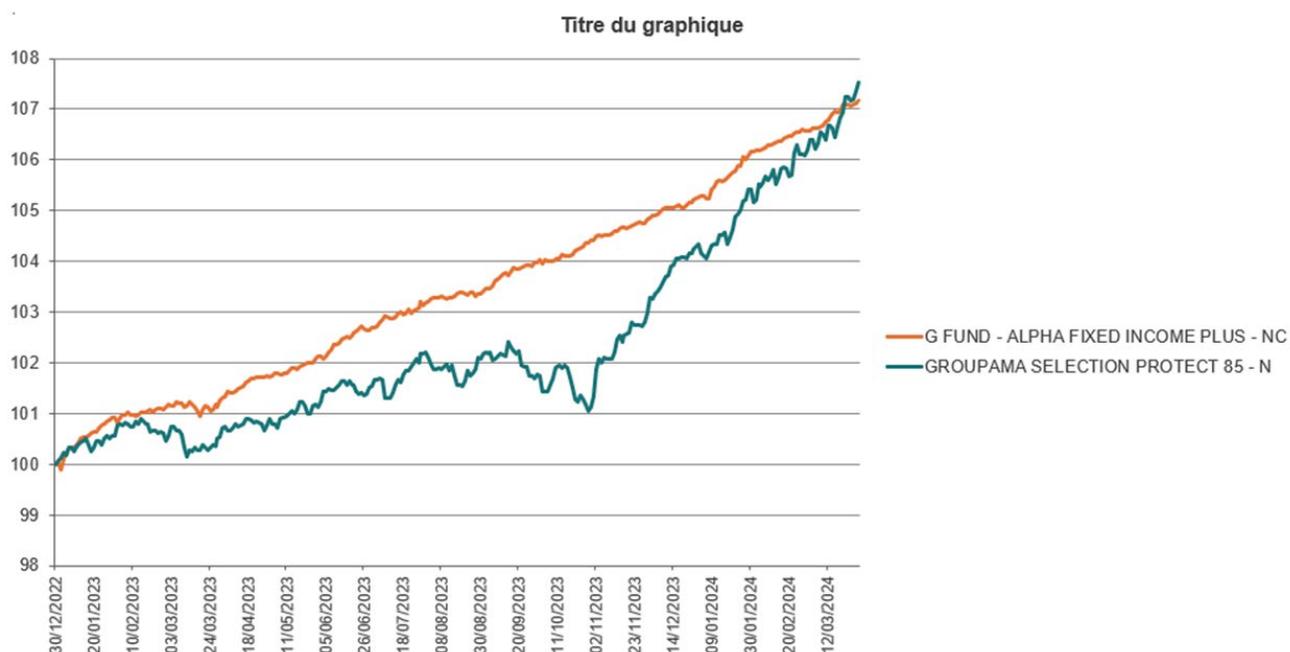
ANNEXE

Tableau comparatif des performances, nettes de frais, des 2 compartiments. Pour le compartiment maître les performances comparées sont celles de la part NC.

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	2023
G FUND – ALPHA FIXED INCOME PLUS NC	1,27	0,39	1,74	5,4	5,2
GROUPAMA SELECTION PROTECT 85 - N	1,83	0,99	3,31	5,56	4,29
Ecart	-0,56	-0,6	-1,57	-0,16	0,91

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	2023
G FUND – ALPHA FIXED INCOME PLUS NC	1,27	0,39	1,74	5,4	5,2
ESTER	0,67	0,32	1	3,62	3,28
Ecart	0,6	0,07	0,74	1,78	1,92

Graphique comparatif DE L'EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DU COMPARTIMENT ET DU FUTUR FONDS MAITRE



Source Groupama AM